SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

PORT AUTONOME
DE COTONOU

Objet : Accord cadre pour acquisition et installation de climatiseurs au profit du PAC.

Référence SIGMAP : S_DT_79192

AAO N° : 003 /2023/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP DU...24/05/23

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de Port Autonome de Cotonou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (www.marchéspublic.bj) le 26 avril 2023.

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.

3. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir, installer, mettre en service et maintenir pendant la période de garantie des climatiseurs split system à gaz écologique R 32 dans les locaux administratifs et techniques du PAC. Ce marché est en **lot unique** et aucune variante ne sera autorisée.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : **Port Autonome de Cotonou (PAC), Monsieur Félix Dieudonné ADAHE VIGBE, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du PAC, Email :**

fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, au Rez-de-Chaussée Bureau 111 du PAC, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17h 30 minutes (GMT+1).

6. L'accord cadre sera conclu pour une période de **trente-six (36) mois** et les modalités de sa mise en œuvre sont celles relatives à l'émission de lettre de commande au fur et à mesure que le Service Génie Electrique et Mécanique (SGEM) du PAC aura besoin des climatiseurs. Le délai d'exécution de chaque commande résultant dudit accord cadre sera fixé dans l'ordre de service notifiant la commande.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

- ✓ Être une entreprise régulièrement constituée justifiée par l'original ou la copie légalisée du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou des Statuts si requis;
- ✓ Avoir exécuté au moins un (01) marché de fourniture de climatiseurs d'un montant de **quarante-deux millions (42 000 000) francs CFA HT** au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours, justifié par une copie d'attestation de bonne fin d'exécution ou procès-verbal de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (page de garde, page de signature et page comportant le montant) en copie simple ;
- ✓ Fournir les fiches techniques des climatiseurs délivrées par le fabricant ;
- ✓ Fournir les preuves des expériences et de qualifications du personnel nécessaire à l'exécution de la prestation d'installation et de mise en service des climatiseurs ;
- ✓ Disposer du matériel nécessaire pour exécuter la prestation d'installation et de mise en service des climatiseurs ;
- ✓ Fournir un engagement à garantir les climatiseurs livrés pour une période d'un an.

Exigences financières :

✓Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit de **dix-huit millions (18 000 000) F CFA** au moins justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin ;
ou

✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) FCFA** justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des experts comptables agréés et portant la mention DGI.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- ✓ Être une entreprise régulièrement constituée justifiée par l'original ou la copie légalisée du Régistre de Commerce et de Crédit Mobilier ou des statuts si requis ;
- ✓ Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égal à **quarante-deux millions (42 000 000) francs CFA** valable sur la durée de l'accord cadre ;
- ✓ Fournir les fiches techniques des climatiseurs délivrées par le fabricant ;
- ✓ Fournir les preuves des expériences et de qualifications du personnel nécessaires à l'exécution de la prestation d'installation et de mise en service des climatiseurs ;
- ✓ Disposer du matériel nécessaire pour exécuter la prestation d'installation et de mise en service des climatiseurs ;
- ✓ Fournir un engagement à garantir les climatiseurs livrés pour une période d'un an.

Exigences financières :

✓ Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit de **dix-huit millions (18 000 000) F CFA** au moins justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin.

et

Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans de leurs années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois ans d'âge.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP) du Port Autonome de Cotonou, au Rez-de-Chaussée Bureau 111 du PAC, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)**. Le Dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : **DPRMP du PAC, au Rez-de-Chaussée Bureau 111 du PAC** au plus tard le 27/06/23 *à 10 heures 00 minute,* (GMT+1).. Les offres qui ne

parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la DPRMP du PAC, le** 27/06/**.....2023 à 10 heures 30 minutes, (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un ***million huit cent mille (1.800.000) F CFA.***

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.

12. *Les offres seront valides pour une période de* quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Fait à Cotonou, le 24/05/23

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

REP. DU BENIN
Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)
PORT AUTONOME DE COTONOU